

# L'ACADÉMIQUE

## LES CONTRATS DE PERFORMANCE...



Faits accomplis depuis leur instauration, les Contrats de performance ont réussi à piéger les universités dans la logique d'efficacité et de productivité. C'est au cours de l'année scolaire 1999-2000 que le financement conditionnel fit son apparition à travers une nouvelle politique du ministère de l'Éducation, concernant l'université et son financement. Cette politique fut entérinée lors du Sommet du Québec et de la jeunesse tenu en février 2001. À l'heure actuelle, les 18 universités du Québec ont signé un contrat de performance avec le ministère. Ces contrats, articulés autour de quatre axes, obligent les universités à atteindre certaines cibles pour obtenir une part conditionnelle de leur financement.

### **Un plan de rationalisation de l'offre de formation**

Que se soit pour atteindre l'équilibre budgétaire ou pour adapter la formation universitaire aux besoins des entreprises, les universités se voient forcées de réduire les opportunités offertes aux étudiantes et aux étudiants. La démarche de rationalisation des cours et des programmes est chose faite dans plusieurs universités du Québec.

### **Des engagements en regard du maintien de l'équilibre budgétaire.**

Les Contrats de performance obligent les universités à atteindre l'équilibre budgétaire. Déjà, les ressources insuffisantes allouées aux universités ne peuvent suffire à répondre aux besoins des étudiantes et étudiants. L'atteinte à tout prix de l'équilibre financier provoquera inévitablement une baisse des services offerts à chacun et chacune. Soulignons que les décisions prises par les universités reposeront certainement sur des critères d'ordre économique plutôt que pédagogique. Les démarches de rationalisation de l'offre de formation accomplies dans plusieurs universités nous démontrent bien les priorités de l'actuelle réforme.



### **Des objectifs de réussite et de performance en enseignement et en recherche en terme d'indicateurs de performance...**

Les universités doivent aussi fixer des cibles particulières : augmentation de l'ouverture des programmes, augmentation du taux de placement, du taux de diplomation, etc. ... Éléments inquiétants, ces cibles doivent être quantifiables et mesurables. Le piège est pourtant grossier. De nombreux aspects de la qualité sont difficilement quantifiables. Le développement de la pensée critique, la diversité offerte, la spécificité de la formation...

Même dans les critères prétendument évalués par les indicateurs de performance chers au ministre Legault, on constate de flagrantes lacunes. Par exemple, est-il justifié de juger de l'ouverture d'un programme sur les autres disciplines en considérant

***“Ce que nous avons aujourd’hui sous nos yeux, ce n’est pas une politique de financement mais un ensemble de mesures coercitives destinées à contrôler le monde universitaire sans égard de la qualité de l’enseignement et de la recherche qui s’y pratique”***

**- Fédération québécoise des professeurs d’université**

uniquement le nombre de crédits obligatoires hors du programme ? N’y aurait-il pas lieu de considérer l’ouverture amenée dans le cadre des cours spécifiques, selon leur contenu, ou encore les choix de cours hors programmes effectués par les étudiantes et les étudiants, libres de toute contrainte ? On évince tout l’aspect qualitatif, pourtant primordial à une bonne compréhension de la situation. Cette manière de concevoir l’amélioration du système d’éducation s’approche de plus en plus rapidement de la gestion d’une entreprise que de l’élaboration du service essentiel à la société que constitue l’éducation.

En analysant les effets de réformes imposées au système d’éducation des dernières années, force est de constater que

les lois du marché prennent de plus en plus de place dans les écoles. La grande importance accordée aux besoins des entreprises, la possibilité de financement extérieur (lire ici des compagnies privées), l’augmentation du rendement, ... tous ces éléments sont des exemples de valeurs imposées par les dernières réformes qui plaisent bien aux entreprises. Les Contrats de

**Le Concordia Student Union ( CSU ) avait réussi à obtenir qu’un certain pourcentage de tout nouvel investissement ministériel soit attribué à la réduction des frais d’admission à l’université, mais puisque l’argent investi avec les contrats de performances est conditionnel, l’administration pouvait plaider n’avoir pas le choix de l’investir de toute autre façon.**

performance sont un nouvel outil, plus coercitif que jamais, d’assujettir l’éducation universitaire à ces lois. Si les Contrats de performance lient les universités à une grande quantité de contraintes et d’obligations, il semblerait que les administrations soient confortables dans cette position. En effet, ces dernières n’ont plus à répondre de leurs actions devant les acteurs locaux, mais bien devant le ministère. Les commissions des études, comités

***“Le réinvestissement, bien sûr, passera par une révision de l’offre de formation du Québec. Il passera par de nouveaux modes de gestion, tant des ressources matérielles que des ressources humaines, et il passera par des indicateurs de performance qui nous permettront de mesurer l’efficacité de nos établissements.”***

**- François Legault, ministre de l’Éducation**

de programmes et associations étudiantes locales perdent beaucoup de leur influence du fait que les priorités soient fixées par le ministère. Des acquis en matière d’accessibilité, de qualité et de diversité peuvent être balayés du revers de la main par la nouvelle politique gouvernementale.

**Si vous désirez des informations supplémentaires, nous vous invitons à contacter  
l’Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante  
téléphone : (514) 414-1216  
courriel : [asse\\_solidarite@hotmail.com](mailto:asse_solidarite@hotmail.com)  
site web : [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)**